MIEL VERT 2027

du vendredi 08 au dimanche 17 janvier 2027

- Zone commerciale –

Appel à candidatures pour des emplacements disponibles sur le domaine public

DOSSIER DE CANDIDATURE

1/ Objet de l'appel à candidature

La Ville du Tampon lance un appel à candidatures en vue de l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public dédiées à l'installation de :

- 120 emplacements : exposants divers
- 25 emplacements : restauration
- 2 emplacements : matériels agricoles

Pour être complet, le dossier de candidature doit être composé :

- du formulaire d'inscription lisible, rempli et signé (rubrique n°3)
- de l'ensemble des pièces demandées

2/ Note aux candidats

Les candidats retenus seront informés du 16 au 18 décembre 2026.

Les conventions seront établies et signées du 18 décembre au 7 janvier 2027.

Le règlement de la redevance sera à faire entre le jour de signature de la convention et le mercredi 30 décembre 2026 à 12h00, au plus tard.

Dépôt des candidatures :

- par mail à : mielvert.animation@mairie-tampon.fr
- ou remis contre récépissé au :
  Service Animation
  14 rue Antoine Fontaine
  Le Tampon

ZONE COMMERCIALE

3/ <u>Formulaire d'inscription</u>

M./Mme : *….....

En qualité de :*.....

ou au nom de la société : *.....

Né.e le :.*.....à :*.....

Adresse :* ….....

….....

Tel fixe : ….....Portable : * 069.....

Mail : *….....

Activité : *.....

.N° SIRET : *….....Code APE :.....

2026 : superficie occupée *: en.....m² / Allée:..... / N° d'emplacement .....

2027 : Superficie de l'emplacement demandée :

*Longueur :.....m Largeur : ….....m = …….m² Allée:.....

- Raccordement souhaité : ☐ OUI ☐ NON
- Puissance nécessaire : _____
- Type de raccordement requis : ☐ Monophasé ☐ Triphasé
- Utilisation d'un groupe électrogène de secours ? ☐ Oui ☐ Non

<u>Si vous envisagez de procéder à la cuisson d'aliments sur place, indiquez le ou les équipements</u> :

….....

.....

Je soussigné (e) .....atteste sur l'honneur être en règle vis à vis de la législation du travail et d'autre part vis à vis des assurances en cours.

Je m'engage à :

Respect des horaires d'ouverture
Respect des emplacements attribués ;
Maintien de la propreté quotidienne des installations ;
Respect des consignes de sécurité ;
Respect des niveaux sonores autorisés ;
Respect des consignes de circulation ;
Interdiction de sous-louer ou de céder l'emplacement sans autorisation préalable ;
Respect des horaires d'installation et de démontage.

Fait à :....., le …….. 2026

Lu et approuvé

<u>Signature</u>

* Les champs doivent obligatoirement être remplis.

4/ Pièces obligatoires à fournir

➔ Les candidats seront avertis de la complétude de leurs dossiers.

Tout dossier incomplet ou envoyé à une autre adresse que mielvert.animation@mairie-tampon.fr sera irrecevable et ne sera pas traité. Il doit être transmis en un seul courriel intégrant obligatoirement l'ensemble des pièces administratives, techniques et de sécurité ci-dessous.
En cas de difficulté technique, vous pouvez déposer votre dossier complet en main propre auprès du service Animation

- ☐ **Pièce 1 :** photocopie de la pièce d'identité valide du.de la demandeur.euse (carte d'identité recto/verso, passeport, carte de séjour...)
- ☐ **Pièce 2 :** justificatif d'adresse du.de la demandeur.euse en cours de validité au nom du demandeur (valable pendant la manifestation : factures d'eau, électricité …) ou attestation sur l'honneur d'hébergement signée et datée et la photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant le demandeur
- ☐ **Pièce 3 :** l'inscription au registre de commerce ou au répertoire des métiers (à partir du 17 Novembre 2026), valable durant la manifestation (à remettre lors de la signature de la convention). Les documents administratifs nécessaires (K/BIS ; SIRET …) devront être parfaitement lisibles et être au nom du demandeur
- ☐ **Pièce 4 :** attestation d'assurance en cours de validité, « responsabilité civile professionnelle » pour l'exploitant (matériel …)
- ☐ **Pièce 5 :** : la carte de commerçant ambulant : photocopie conforme de la carte de commerçant non-sédentaire à jour, recto/verso (se référer à la Chambre des commerces et industries ou Chambre des métiers selon activités)
- ☐ **Pièce 6 :** pour les vendeur.euse.s de produits alimentaires : attestation de formation à l'hygiène alimentaire
- ☐ **Pièce 7 :** pour les exposants mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale : attestation de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. (Direction des Services Vétérinaires)
- ☐ **Pièce 8 :** RIB
- ☐ **Pièce 9 :** PV ou attestation d'un organisme de contrôle certifiant que les installations électriques sont conformes à la réglementation en vigueur
- ☐ **Pièce 10 :** les forains sont invités à transmettre tout élément permettant d'obtenir des points au regard des critères présentés ci-dessous (rubrique 5, ci-après)
  Justificatifs attendus : photographies des installations, descriptif des équipements utilisés ou attestation sur l'honneur

5/ Les critères de sélection et barème de notation (sur 20 points)

Seuls les dossiers complets seront évalués.

Les critères de choix des bénéficiaires et leur pondération sont définis comme suit :

Exposants commerciaux

(Aucun traitement IA pour les photos n'est autorisé)

CRITERES	NOTATION 20 points
Dossier Lisibilité des documents et remise de toutes les pièces obligatoires ☐ ***Oui*** ☐ ***Non***	*0 – 4 points*
Esthétique et intégration visuelle L'aménagement est-il cohérent avec votre activité et accueillant pour le public ? ☐ ***Oui*** *(Exemples de photographies attendues : vue d'ensemble de votre stand ou d'une installation similaire, photos de la décoration, de la présentation des produits et de l'habillage des comptoirs, photos des enseignes et des éclairages d'ambiance.)* ☐ ***Non***	*0 – 3 points*
Nouveauté et originalité du concept Utilisez-vous : ☐ ***des produits frais,*** ☐ ***des produits de saison issus du terroir réunionnais*** ☐ ***préparation artisanale***	*0 – 4 points*
Gestion des emballages et des déchets Adoptez-vous des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les emballages, en privilégiant les matériaux recyclables, réutilisables ou biosourcés et en assurant le tri sélectif de vos déchets ? ☐ ***Oui*** *(Exemples de photographies attendues : emballages utilisés, sacs ou contenants réutilisables, emballages sans plastique ou recyclables, dispositifs de tri et équipements de collecte des déchets.)* ☐ ***Non***	*0 – 4 points*
Tarification et accessibilité des offres Proposez-vous des tarifs accessibles et clairement affichés, des tarifs préférentiels, des remises ou des offres spéciales durant la manifestation ? ☐ ***Oui*** *(Exemples de photographies attendues : grille tarifaire, affichage des prix, formules promotionnelles, offres spéciales, tarifs préférentiels ou offres adaptées aux familles.)* ☐ ***Non***	*0 – 4 points*
Accessibilité Personnes en situation de handicap Proposez-vous un aménagement conforme et adapté aux personnes à mobilité réduite (hauteur de comptoir) ? ☐ ***Oui*** (*Photo du comptoir permettant de visualiser sa hauteur, photo de l'espace d'accueil et de circulation devant le comptoir, indication des dimensions du comptoir et des aménagements prévus.*) ☐ ***Non***	*0 - 1 point*

Restauration

(Aucun traitement IA pour les photos n'est autorisé)

CRITERES	NOTATION 20 points
Dossier Lisibilité des documents et remise de toutes les pièces obligatoires ☐ ***Oui*** ☐ ***Non***	*0 – 4 points*
Esthétique et intégration visuelle L'aménagement est-il cohérent avec votre activité et accueillant pour le public ? ☐ ***Oui*** *(Exemples de photographies attendues : vue d'ensemble de votre stand ou d'une installation similaire, photos de la décoration, de la présentation des produits et de l'habillage des comptoirs, photos des enseignes et des éclairages d'ambiance.)* ☐ ***Non***	*0 – 3 points*
Qualité des produits et ancrage local Utilisez-vous : ☐ ***des produits frais,*** ☐ ***des produits de saison issus du terroir réunionnais*** ☐ ***préparation artisanale ?***	*0 - 4 points*
Gestion des emballages et des déchets Adoptez-vous des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les emballages, en privilégiant les matériaux recyclables, réutilisables ou biosourcés et en assurant le tri sélectif de vos déchets ? ☐ ***Oui*** *(Exemples de photographies attendues : emballages utilisés, sacs ou contenants réutilisables, emballages sans plastique ou recyclables, dispositifs de tri et équipements de collecte des déchets.)* ☐ ***Non***	*0 – 4 points*
Tarification et accessibilité des offres Proposez-vous des tarifs accessibles et clairement affichés, des tarifs préférentiels, des remises ou des offres spéciales durant la manifestation ? ☐ ***Oui*** *(Exemples de photographies attendues : grille tarifaire, affichage des prix, formules promotionnelles, offres spéciales, tarifs préférentiels ou offres adaptées aux familles.)* ☐ ***Non***	*0 – 4 points*
Confort d'accueil Mettez-vous à disposition du public un espace d'attente sécurisé, protégé et convivial ? ☐ ***Oui*** *(Exemples de photographies attendues : photos de l'espace d'attente mis à disposition du public, des installations permettant de protéger les clients du soleil ou de la pluie, de l'organisation de la file d'attente et des dispositifs de sécurité, ainsi que des éventuels équipements de confort (assises, aménagements, etc.)* ☐ ***Non***	*0 – 1 point*

Tous contenants en verre sont interdits.

6/ Calendrier et modalités de paiement

Étapes	Dates
Appel à candidatures	Du 13 au 30 novembre 2026 (12h00)
Vérification de l'éligibilité et de la recevabilité des dossiers	Du 1 décembre jusqu'au 10 décembre 2026
Commission de sélection	11 au 15 décembre 2026
Notification des résultats	Du 16 au 18 décembre 2026
Conventions rédigées	Entre 17 décembre 2026 au 30 décembre 2026
Signature des conventions par les exposants	Entre le 16 décembre 2026 et le 30 décembre 2026
Paiement des redevances	Entre la signature de la convention le 18 décembre 2026 et le 7 janvier 2027 à 12h00 (le défaut de paiement implique une annulation de la convention)
Analyse des candidatures en cas de désistement	Le 23 décembre 2026
Reconnaissance des emplacements	Du 16 décembre au 30 décembre de 08h30 à 11h30 (sous réserve de signature de la convention et de paiement de la redevance)
Installation et montage des manèges et structures **(aucune arrivée ne se fera le week-end et hors plages horaires)**	Du 16 décembre 2026 au 4 janvier 2027 (sous réserve de signature de la convention et de paiement de la redevance) Entrée pour l'installation : rond point rue des pommiers Plages horaires d'installation : du lundi au vendredi de 08 h – 12 h / 13 h 16 h00 (sauf cas exceptionnel jusqu'à 18 h) Un contrôle d'accès au site se fera obligatoirement pour chaque forain.e qui devront se munir obligatoirement de leur fiche signalétique
Commission de sécurité	Le 6 janvier 2027

➔ pour les candidats retenus, le règlement se fait auprès de Monsieur le Régisseur de Miel Vert - au 6 bis rue Aristide Briand, du lundi au jeudi.

- ✓ En espèces (300,00 € maximum)
- ✓ Par carte bancaire
- ✓ Par chèque certifié à l'ordre du Régisseur de Miel Vert, celui-ci doit être soit certifié par la banque, soit délivré par la banque elle-même
- ✓ Par virement

Règlement Général sur la Protection des Données - Les informations recueillies sur ce bon de participation sont enregistrées dans un fichier informatisé par le.la « responsable du traitement » pour suivi administratif de cette demande d'emplacement, la communication sur l'événement. Elles sont conservées jusqu'au 31 décembre 2028 et sont destinées aux services suivants de la mairie du Tampon : Animation et Communication.

Conformément à la loi relative à l'information, aux fichiers et aux libertés du 06 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : Mairie du Tampon – Pôle Animation du Territoire – Direction Animation-Culture – 256 rue Hubert Delisle – CS 32 117 – 97831 Le Tampon – gestion.courrier@mairie-tampon.fr